

Bureau du 19 juin 2006

Décision n° B-2006-4363

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Marchés publics pour la restructuration de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) - Autorisation de signer des avenants**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibérations n° 2004-1646 en date du 26 janvier 2004 et 2004-1813 en date du 29 mars 2004, le conseil de Communauté a autorisé la signature de marchés publics de travaux pour la restructuration de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) à Villeurbanne. Ces marchés ont été notifiés comme suit :

- marché n° 040432 Y , conclu avec l'entreprise GTM - lot n° 2 - terrassement, gros œuvre, pour un montant de 1 689 738,18 € HT, soit 2 020 926,86 € TTC,
- marché n° 040262 M, conclu avec l'entreprise Murisol Pic - lot n° 4 - menuiseries extérieures aluminium, pour un montant de 348 100 € HT, soit 416 327,60 € TTC,
- marché n° 040272 Z, conclu avec l'entreprise Sussillon - lot n° 6 - menuiseries intérieures bois, pour un montant de 251 695 € HT, soit 301 027,22 € TTC,
- marché n° 040273 A, conclu avec l'entreprise DIC - lot n° 7 - cloisons, doublages, pour un montant de 156 639,83 € HT, soit 187 341,24 € TTC,
- marché n° 040275 C, conclu avec l'entreprise Leureau - lot n° 8, faux plafonds pour un montant de 83 746,86 € HT, soit 100 161,24 € TTC,
- marché n° 040283 L, conclu avec l'entreprise Stepe - lot n° 13 - électricité courants forts, pour un montant de 327 423,13 € HT, soit 391 598,06 € TTC,
- marché n° 040285 N, conclu avec l'entreprise Patricola - lot n° 15, chauffage, ventilation, pour un montant de 538 700,92 € HT, soit 644 286,30 € TTC.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 et la maîtrise d'ouvrage en a été confiée à la Communauté urbaine.

Par délibérations en date des 25 juin 2001 et 4 février 2002, le conseil de Communauté a autorisé la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage confiée par l'État à la Communauté urbaine et de son avenant n° 1 pour un montant d'opération initial de 6 373 286,78 € HT (7 622 451 € TTC).

Description du besoin de l'avenant

Les travaux de restructuration de l'école, prévus dans le programme initial, consistent à construire une extension et à réhabiliter le bâtiment existant. Aussi les marchés de travaux sont-ils découpés en deux phases opérationnelles :

- phase n° 1 : construction de l'extension. Les travaux correspondants ont démarré le 5 avril 2004 et ont fait l'objet d'une réception partielle en date du 6 octobre 2005,

- phase n° 2 : réhabilitation du bâtiment existant. L'ordre de service de démarrage de cette deuxième phase opérationnelle a été délivré le 21 novembre 2005 pour une durée de travaux de 12 mois.

Pour les travaux de la phase n° 2 : réhabilitation du bâtiment existant, il apparaît nécessaire ou souhaitable de prendre en compte des évolutions indispensables au maintien en fonctionnement de l'école, à l'amélioration de la sécurité et à l'esthétique des bâtiments.

Par ailleurs, tous les marchés sont passés à prix révisable. Concernant le lot n° 8, la révision de prix était basée sur l'indice isolation PA 1. Cet indice a été supprimé. Il convient donc de désigner un indice de substitution qui pourrait être l'indice BT 48.

Les incidences de ces avenants sur les marchés sont les suivantes :

N° marché	Objet	Titulaire	Montant initial (en € HT)	Montant des avenants précédents (en € HT)	Montant avenant (en € HT)	Nouveau montant du marché	% décisions de poursuivre et avenants confondus
040432 Y	lot n° 2 : terrassement gros œuvre	GTM	1 689 738,18	158 265,85	43 881,82 avenant n° 2	1 891 885,85	11,96 %
040262 M	lot n° 4 : menuiseries extérieures aluminium	Murisol Pic	348 100,00	42 742,84	4 092,00 avenant n° 2	394 934,84	13,45 %
040272 Z	lot n° 6 : menuiseries intérieures bois	Suscillon	251 695,00	24 803,50	17 452,00 avenant n° 2	293 950,50	16,79 %
040273 A	lot n° 7 : cloisons de doublage	DIC	156 639,83	23 541,97	2 094,00 avenant n° 4	182 275,80	16,37 %
040275 C	lot n° 8 : faux plafonds	Leureau	83 786,46	- 1 173,63	0 avenant n° 2	82 612,83	-1,40 %
040283 L	lot n° 13 : électricité, courants forts	Stepe	327 423,13	22 089,39	7 810,00 avenant n° 2	357 322,57	9,13 %
040285 N	lot n° 15 : chauffage, ventilation	Patricola	538 700,92	20 076,69	8 248,00 avenant n° 2	567 025,61	5,26 %

La commission permanente d'appel d'offres, en séance du 2 juin 2006, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de ces avenants.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les avenants susvisés, conformément aux articles L 2121-29 et L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les avenants suivants aux marchés relatifs à la restructuration de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) à Villeurbanne :

- marché n° 040432 Y, conclu avec l'entreprise GTM, lot n° 2, terrassement gros œuvre. Cet avenant n° 2 d'un montant de 43 881,82 € HT porte le montant total du marché à 1 891 885,85 € HT, soit 2 262 695,48 € TTC,

- marché n° 040262 M, conclu avec l'entreprise Murisol Pic, lot n° 4, menuiseries extérieures aluminium. Cet avenant n° 2 d'un montant de 4 092,00 € HT porte le montant total du marché à 394 934,84 € HT, soit 472 342,07 € TTC,

- marché n° 040272 Z, conclu avec l'entreprise Suscillon, lot n° 6, menuiseries intérieures bois. Cet avenant n° 2 d'un montant de 17 452,00 € HT porte le montant total du marché à 293 950,50 € HT, soit 351 564,80 € TTC,

- marché n° 040273 A, conclu avec l'entreprise DIC, lot n° 7 cloisons de doublage. Cet avenant n° 4 d'un montant de 2 094,00 € HT porte le montant total du marché à 182 275,80 € HT, soit 218 001,86 € TTC,

- marché n° 040275 C, conclu avec l'entreprise Leureau, lot n° 8 faux plafonds. Cet avenant n° 2 n'a pas d'incidence sur le montant du marché,

- marché n° 040283 L, conclu avec l'entreprise Stepe, lot n° 13, électricité, courants forts. Cet avenant n° 2 d'un montant de 7 810,00 € HT porte le montant total du marché à 357 322,57 € HT, soit 427 357,80 € TTC,

- marché n° 040285 N, conclu avec l'entreprise Patricola, lot n° 5 chauffage, ventilation. Cet avenant n° 2 d'un montant de 8 248,00 € HT porte le montant total du marché à 567 025,61 € HT, soit 678 162,63 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de la Communauté urbaine - section d'investissement - exercice 2006 et à inscrire aux budgets suivants dans la limite de l'autorisation de programme individualisée délibérée par le conseil de Communauté pour l'opération 0544 - compte 458 159.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,